

Les hêtres passés au scanner

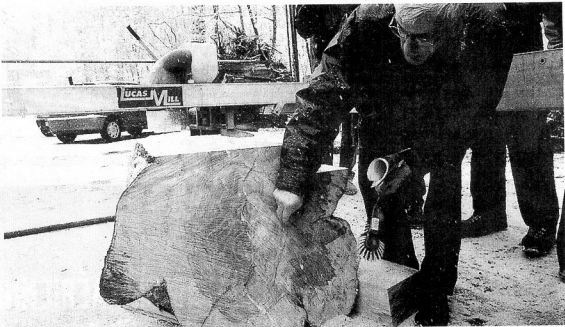
La Région souhaite abattre 212 arbres. Mais il faut convaincre les Monuments et Sites...

Faut-il oui ou non abattre les hêtres bordant la drève de Lorraine ? Et si oui, dans quelle proportion ? Depuis 2001, les études se succèdent pour poser le diagnostic le plus pointu.

Ainsi, la Direction des voiries de l'AED (Région bruxelloise) avait fait exécuter une analyse de l'état sanitaire des arbres, sur base de photographies aériennes et d'une inspection au sol. Il s'agissait de recenser les troncs présentant des champignons lignivores (s'attaquant au bois) à leur pied ou sur le tronc. Résultat ? 212 arbres sur 747 présentaient des symptômes d'infection. Une demande de permis d'abattage fut introduite. Mais la Commission des Monuments et sites (l'endroit est classé) s'y opposa, réclamant des tests au résistographe et une étude scientifique complémentaire.

Le résistographe (aiguille que l'on enfonce dans le tronc pour analyser la densité du bois) a confirmé que 162 arbres étaient plus ou moins gravement atteints. Pour une les autres, le doute subsiste.

"Pour nous, c'est clair, ces arbres sont devenus dangereux, souligne



Le champignon "digère" le bois jusqu'à former des poches creuses à certains endroits. ■ VÉRONIQUE FROMONT

Région. D'ailleurs, l'un d'eux a été déraciné lors de la tempête du 26 octobre dernier. Il faut appliquer le principe de précaution sur cette voirie très fréquentée."

Pour convaincre la Commission, on procédait hier au débitage de quatre souches. Afin de mieux cerner l'ampleur du problème.

"Ces arbres sont colonisés par deux champignons, l'armillaire et le polypore, précisait Murielle Eyletters, maître de conférence à l'ULB. Le pre-

cond aux troncs."

La semaine prochaine, la Commission rendra un avis sur la question. Mais elle a déjà accepté le principe d'un plan global de rénovation étalé sur plusieurs années. Précisons que c'est la commune d'Uccle qui délivrera le permis.

Si l'abattage était autorisé, il y aura ensuite replantations. Mais plus espacées. De quelle espèce ? A priori le hêtre, pour autant que la menace des champignons soit écartée. ■■



Troncs découpés pour préciser